

CHARTRE "BIEN EXPOSER" 2020

Foire de Montluçon - 3 au 11 octobre 2020

CRITÈRES OBLIGATOIRES

CONCEPTION DU STAND

Aménager un stand de qualité avec une décoration particulièrement soignée.

QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DU CONSEIL

Être présent en permanence sur son stand aux heures d'ouverture au public et accueillir agréablement les visiteurs en les conseillant avec amabilité et courtoisie.

RESTAURATION "TOP QUALITÉ"

Pour les exposants proposant des denrées alimentaires, s'engager à vendre des produits de qualité et à respecter les conditions d'hygiène prévues par la réglementation en vigueur.

DÉONTOLOGIE

Délivrer une information claire, objective et loyale sur les produits ou prestations proposés.

Toute documentation remise aux visiteurs devra mentionner la raison sociale de l'entreprise déclarée sur les formulaires d'admission.

L'exposant s'engage en outre à prohiber toute attitude commerciale agressive et à satisfaire à l'ensemble de ses obligations légales.

AFFICHAGE DES PRIX

Afficher, de manière visible et lisible, le prix de chaque article ou service, exprimé en euros et TTC.



SERVICE(S) SPÉCIFIQUE(S) GRATUIT(S)

Offrir gratuitement pendant la durée de la Foire, un service spécifique comme une garantie prolongée, la livraison gratuite, une assistance montage, etc. Ce service devra être clairement défini et affiché sur le stand.

PRIX "DÉFI - FOIRE"

Pratiquer pendant toute la durée de la Foire, sur au moins un article, un prix "défi - foire". L'exposant devra faire apparaître sur son stand le prix réduit consenti par rapport au tarif de référence. Il s'engage à ne pas pratiquer de rabais illusoires.

DÉCORATION DU STAND

Évoquer le thème évènementiel retenu par l'organisateur.

INFORMATION DU PUBLIC

La charte « BIEN EXPOSER » fait l'objet d'une communication spécifique à la charge de l'organisateur pour pérenniser l'image de qualité de la Foire de Montluçon et renforcer la relation de confiance entre exposants et visiteurs.

TROPHÉES « BIEN EXPOSER »

Au regard du respect des critères de la charte « BIEN EXPOSER », un jury indépendant distinguera quatre lauréats parmi les exposants.

INSCRIPTION

Chaque exposant est inscrit de droit dès que son admission à la Foire de Montluçon a été enregistrée en bonne et due forme.

LES TROPHÉES



TOP EXPOSANTS

- 1 avoir** de 60 % sur le coût de la location 2020 plafonné à 1 000,00 euros*,
- 1 cadeau surprise,
- 60 messages publicitaires de 30 secondes diffusés sur la sonorisation de la

TROPHÉE OR

- 1 avoir** de 50 % sur le coût de la location 2020, plafonné à 300 euros*,
- 1 cadeau surprise,
- 50 messages publicitaires de 30 secondes diffusés sur la sonorisation de la Foire.

TROPHÉE ARGENT

- 1 avoir** de 30 % sur le coût de la location 2020, plafonné à 300 euros*,
- 1 cadeau surprise,
- 30 messages publicitaires de 30 secondes diffusés sur la sonorisation de la Foire.

TROPHÉE BRONZE

- 1 avoir** de 10 % sur le coût de la location 2020, plafonné à 300 euros*,
- 1 cadeau surprise,
- 15 messages publicitaires de 30 secondes diffusés sur la sonorisation de la Foire.

REMISE DES TROPHÉES

Les lauréats devront obligatoirement assister à la remise des prix, le mercredi 7 octobre à 11h30, lors d'une cérémonie officielle en présence de la presse locale. A défaut, leur lot deviendra propriété de la Foire de Montluçon. En outre, les gagnants s'engagent à accepter leur prix tel que proposé, sans possibilité d'échange ni de contre-valeur pécuniaire.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Les organisateurs pourront modifier toute disposition ou annuler l'opération en cas de circonstances exceptionnelles. Ils se réservent le droit de statuer sur tous les cas non prévus à la présente charte. Leurs décisions seront immédiatement exécutoires et sans appel.